

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Prince a reçu de M. Leyds, Ministre Plénipotentiaire de la République Sud-Africaine à Bruxelles, le télégramme suivant :

Bruxelles, le 10 novembre 1899.

A Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco  
Marchais.

« Venant d'apprendre à l'instant que Votre Altesse a bien voulu faire un don aux ambulances organisées par l'Association des Dames Françaises, je prie Votre Altesse d'agréer mes remerciements émus et l'expression de ma vive reconnaissance.

« Signé : LEYDS. »

En réponse à cette dépêche le Prince a télégraphié :

« L'obole que j'envoie aux Dames Françaises pour vos blessés rapprochera le cœur des hommes tombés sur la frontière de leur Patrie, et la pensée de ceux qui voient dans la travail, la justice et la générosité les seules conquêtes glorieuses pour notre civilisation.

« Signé : PRINCE DE MONACO. »

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le commandeur Auguste Traxler, ancien Consul de Monaco à Livourne, Chef de l'Ordre de Saint-Charles et Commandeur de la Couronne d'Italie, qui a succombé à une attaque d'apoplexie.

Au moment où paraît ce numéro, la population monégasque s'apprête à célébrer avec un sentiment d'unanime allégresse la fête de la Saint-Albert et à témoigner, par ses manifestations de joie et d'union, la constante affection qu'elle nourrit à l'égard de son Auguste Souverain.

Par une température printanière et sous un soleil éclatant, les places et rues de la Principauté offrent déjà un coup d'œil chatoyant, grâce aux innombrables oriflammes et écussons aux couleurs monégasques dont sont ornés non seulement les édifices publics, mais encore toutes les maisons particulières de la Principauté.

Dans les jardins et aux abords du Casino de Monte Carlo, des apprêts inédits ont été faits en vue de la grande illumination de demain soir. La Société des Bains de Mer a substitué aux anciens matériels en location un matériel de fêtes entièrement nouveau, et consistant spécialement dans l'emploi des derniers perfectionnements de la science moderne en matière d'illuminations électriques et au gaz. D'après les essais qui ont eu lieu hier soir, le coup d'œil promet d'être féerique.

Ce matin, et selon la touchante tradition, la fête de la Saint-Albert a commencé, à la Mairie, par une distribution de secours aux indigents de la Principauté.

Ce soir auront lieu les premières réjouissances publiques : la place du Palais, la place du Gouver-

nement, la ville de Monaco et la Condamine seront brillamment illuminées. Après un feu d'artifice, tiré sur l'esplanade de la batterie par M. Stevano, une retraite aux flambeaux sillonnera les principales rues et avenues de Monaco et de la Condamine. A cette retraite, prêteront leur concours la compagnie des Sapeurs-Pompiers, les membres de la Société de gymnastique l'Etoile et l'excellente musique de la Société Philharmonique.

Nous rappelons que demain matin, à 10 heures, sera célébré le *Te Deum* solennel à la Cathédrale, auquel assisteront tous les fonctionnaires et notabilités de la Principauté.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons le compte-rendu fidèle de cette imposante cérémonie et des réjouissances portées au programme que nous avons précédemment publié.

M. Feuillerade, inspecteur des Travaux publics, a trouvé, il y a quelques jours, sur la place de la Visitation, une petite pièce de cuivre très oxydée, qu'il a bien voulu soumettre à notre examen.

C'est une pièce de 2 *patacchi* du Prince Honoré II en cuivre du module de 16 millimètres, représentant : à l'avant, le buste du Prince à droite, avec la légende : HON. II. D. G. PRIN. MONOECI ; au revers, un grand H couronné, et en exergue, au-dessous P. 2 ; légende : DEO INVANTE. 1640.

Nous en avons exposé un exemplaire à Anvers en 1885 et à Paris en 1889. Cette pièce figure, sous le n° 7, à la planche 1 de l'ouvrage de M. Rossi, *Monete dei Grimaldi*, première partie (1). Nous avons rapporté (2) le récit du curé Pachiero relatif à la frappe à Monaco, en 1640, de *florins, demi-florins* et *gros* en billon ainsi que de *patacchi* en cuivre. Le florin valait 12 gros et le gros 8 patacchi.

Cette frappe de basses monnaies, au moment où le protectorat espagnol était si ébranlé, répondait, comme l'a justement remarqué M. Rossi, à un besoin pressant de la population, profondément troublée dans ses habitudes et sa manière de compter par la substitution au régime traditionnel d'un nouveau système monétaire : écus, sous, livres, deniers, inauguré dans les états du duc de Savoie en vertu de l'édit de 1562, et appliqué dans le comté de Nice depuis 1632.

L'année suivante, le traité de Péronne allait amener la Principauté à adopter le système monétaire de Louis XIV, auquel a préludé le remplacement de la garnison espagnole par une garnison française, et suivant lequel eut lieu l'importante émission monétaire de 1648 ainsi que les frappes ultérieures. C. J.

Mercredi dernier, vers 10 heures du matin, les habitants du quartier Saint-Michel, à Monte Carlo, ont été mis en émoi par un incendie causé par l'imprudence de la personne qui en a été victime. Avenue Bellevue, habitait M<sup>me</sup> veuve Lillie Bernard, âgée de 60 ans, et vivant seule dans la villa Mer-et-Mont. En voulant sans doute prépa-

(1) Oneglia 1868, in-8°.

(2) *Monnaies et médailles de Monaco*, 1865.

rer son déjeuner elle-même à la flamme d'un bec de gaz placé à la tête de son lit, M<sup>me</sup> Bernard mit le feu au rideau, et les flammes en un clin d'œil embrasèrent le ciel de lit et les tentures dont la chambre était tapissée. L'alarme fut rapidement donnée, mais lorsque les pompiers accourus en quelques minutes, sous le commandement de leur capitaine, M. Bandini, et de M. Lacombe, lieutenant, pénétrèrent dans l'appartement, ils trouvèrent M<sup>me</sup> Bernard déjà asphyxiée et durent se borner à conjurer rapidement ce grave commencement d'incendie. M. le docteur Colignon, appelé en hâte, ne put que constater le décès.

Après les constatations légales, les obsèques de la malheureuse victime, dont le cadavre avait été transporté à l'Hôtel-Dieu, ont eu lieu vendredi.

Dans son audience du 7 novembre courant, le Tribunal Supérieur a condamné les nommés :

Jean Fasano, né à Castelnuovo d'Asti (Italie), en août 1852, manoeuvre, sans domicile fixe, à 48 heures d'emprisonnement et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Jean-Benoît Béréziat, né à Saint-Julien-sur-veye (Ain), le 4 juin 1847, ajusteur-mécanicien, sans domicile fixe, à 6 jours d'emprisonnement et 16 francs d'amende, pour le même délit.

François Giordano, né à Dolceacqua, province de Porto-Maurizio (Italie), le 16 juin 1871, maçon, demeurant à la Turbie, 8 jours d'emprisonnement et 16 francs d'amende, même délit.

L'innovation de deux journées de courses en novembre sur l'Hippodrome du Var est des plus heureuses et, dimanche dernier, le succès de la première journée a dépassé toutes les espérances. Une assistance aussi nombreuse qu'élégante se pressait dans l'enceinte du pesage et, grâce à un ciel d'une pureté exquise et à une température délicieuse, cette journée d'automne avait un aspect véritablement printanier.

L'importance des prix avait décidé nombre de propriétaires des grandes écuries du Nord et du Midi, à envoyer quelques-uns de leurs meilleurs chevaux et les quatre épreuves portées au programme de dimanche ont été brillamment disputées par des lots fort respectables. Voici les résultats de cette première réunion :

PRIX CARABACEL. — 1<sup>er</sup>, Bertie, à M. Gadola ; 2<sup>e</sup>, Damarie, à M. Raoul Andier ; 3<sup>e</sup>, Trop tard II, à M. Raymond Rivieri.

PRIX DU VAR. — 1<sup>er</sup>, Marjolaine, à M. le comte David de Beauregard ; 2<sup>e</sup>, Casilda, à M. Ph. Saulaville.

PRIX DU COMMERCE NIÇOIS. — 1<sup>er</sup>, Sémiramis, à M. Ch. Bartholomew ; 2<sup>e</sup>, Simonica, à M. Dodge.

PRIX DE LA CONDAMINE. — 1<sup>er</sup>, Thibet, à M. Camille Blanc ; 2<sup>e</sup>, Brigantine, à M. Chédeville.

Demain, mercredi aura lieu la deuxième et dernière réunion d'automne.

## Chronique Artistique

L'ouverture de notre saison théâtrale, un peu avancée, cette année, s'est brillamment effectuée vendredi dernier avec le *Contrôleur des Wagons-*

*Lits*, un vaudeville d'une inénarrable fantaisie. C'est une heureuse idée qu'a eue l'Administration de la Société des Bains de Mer d'affirmer ainsi dès l'automne la vitalité de notre beau littoral ensoleillé, et le nombreux public qui s'était rendu à cette représentation d'ouverture en est la preuve vivante. D'ailleurs, la troupe recrutée par les soins de M. Simon est d'une homogénéité incontestable, et le joyeux vaudeville de Bisson a été enlevé avec beaucoup de verve. On a chaudement applaudi les interprètes, au premier rang desquels brille la belle Marcelle Lender, en des toilettes ravissantes; citons encore MM. Bonarel, Marcel Simon, tous deux comédiens des plus fins.

\* \*

Après le rire, l'émotion; après le *Contrôleur des Wagons-Lits*, nous avons eu *Le Torrent*, la dernière pièce de Maurice Donnay, qui a été si remarquée à la Comédie-Française.

*Le Torrent* est presque une pièce à thèse: il s'agit d'une femme mal mariée, M<sup>me</sup> Lambert, qui prend un amant, Versannes; M<sup>me</sup> Lambert est sur le point d'être mère des œuvres de Versannes, car on apprend par ailleurs qu'elle ne saurait l'être de son mari, de qui elle vit séparée. Que fera la malheureuse? Son amant lui demande de fuir avec lui; son confesseur l'abbé Bloquin, lui conseille d'éviter le scandale. En présence de ces incertitudes, la pauvre Valentine Lambert se décide à tout avouer à son mari, lequel la chasse violemment; Valentine, désespérée, se précipite dans le torrent, qui roule ses ondes tumultueuses en dessous de la fabrique de papeterie que dirige son mari. Et ainsi conclut la pièce, si l'on peut appeler conclusion l'absence de toute solution qui nous satisfasse.

D'ailleurs, la comédie de M. Donnay est pleine de talent; elle abonde en réparties de l'esprit le plus nerveux et le plus parisien, et les passages pathétiques sont, on le sent bien, écrits par un poète de l'amour.

Ajoutez à cela le côté légèrement audacieux du sujet et vous comprendrez sans peine qu'il y avait de quoi intéresser vivement le public fort élégant qui garnissait les fauteuils et le nouvel amphithéâtre de la salle Garnier. Aussi de nombreux applaudissements ont-ils accueilli, à la chute du rideau, l'interprétation du *Torrent*, interprétation véritablement hors ligne et en tous points digne d'une scène parisienne; au premier rang de ces artistes d'élites nous citerons M. Henry Mayer qui faisait Versannes et s'y est montré le comédien consommé que l'on connaît, aussi chaleureux que distingué; puis M. de Féraudy (l'abbé Bloquin), qui, dans ce rôle épisodique a fait preuve de ses habituelles qualités de composition, de finesse et de naturel.

N'oublions pas non plus le côté féminin et notamment M<sup>lle</sup> Müller, une Madame Versannes exquisément moderne et blagueuse et M<sup>lle</sup> Deschamps qui, dans le personnage difficile de Valentine a déployé toutes les faces d'un talent dramatique de premier ordre.

Le reste de la troupe fut à l'avenant et il serait injuste d'oublier MM. Dubosc, Mosnier, Maury, Marié de l'Isle, Fraizier qui, prouvèrent par leur talent qu'il n'est point de rôles secondaires pour les artistes intelligents.

Bravo et encore bravo! Ça été le cri unanime pendant les entr'actes, dans l'atrium déjà presque empli comme aux plus beaux jours de la pleine saison.

Vendredi 17 et samedi 18, *Les Petites Folles*, comédie en 3 actes de M. Alfred Capus.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Saison 1899-1900

## CONCERTS CLASSIQUES

Les Concerts Classiques auront lieu à 2 heures et demie précises, aux dates ci-dessous indiquées,

du 16 novembre 1899, au 26 avril 1900 inclusivement.

Il sera donné vingt-deux concerts.

*Jeudis 16, 23 et 30 novembre — 7, 14, 21 et 28 décembre — 4, 11, 18 et 25 janvier — 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 22 février — 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 29 mars — 5, 19 et 26 avril.*

*Prix des places*: Prix d'entrée, par concert, 3 fr. Abonnement à six concerts consécutifs, 20 francs.

Toutes les places sont numérotées.

Les billets et les cartes de séries seront délivrés au bureau de location; ce bureau sera ouvert la veille et jusqu'à l'heure du concert du lendemain.

Le produit des recettes devant être affecté aux établissements de bienfaisance de la région, il n'y aura pas de cartes d'invitation; toutes les entrées de faveur seront supprimées.

Jeudi 16 novembre 1899, à 2 heures et demie

### 1<sup>er</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

avec le concours des Chœurs du Casino

Chef des Chœurs: M. LOUIS VIALET

*Symphonie en fa* (n<sup>o</sup> 8)..... Beethoven.  
*Le Roi d'Ys*, ouverture..... Ed. Lalo.  
*Zorahayda*, légende pour orchestre.... Joh. Svendsen.  
 (Première audition).  
*Prélude et Cortège de Déjanire*..... Saint-Saëns.  
 (Première audition).  
*Marche Religieuse de Lohengrin*..... Wagner.  
 Avec les Chœurs.

Il est absolument interdit d'entrer dans la salle des concerts pendant l'exécution des morceaux.

## L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Discours de M. DE MONICAULT, Avocat Général

(Suite et fin. — Voir les numéros 2,155, 2,156, 2,157)

La deuxième question partagea davantage la Conférence. La sentence arbitrale doit-elle être sans recours? ou doit-on autoriser la révision dans le cas où un fait nouveau, inconnu des juges au moment où ils ont prononcé leur jugement, vient à être découvert dans un certain délai? M. de Martens fut le champion du caractère irrévocable de la décision arbitrale. Il rappela que le grand objet de l'arbitrage était de trancher définitivement les questions qui troublaient l'opinion publique. Ouvrir un recours pendant un certain délai, ce serait stimuler l'excitation, et, en définitive, inviter ceux qui auraient intérêt à annuler le jugement, à remuer ciel et terre pour s'y soustraire.

L'opinion contraire fut défendue par M. Hals, représentant des Etats-Unis, et quelques autres délégués. Ils soutinrent que le respect de l'arbitrage ne pourrait être que fortifié par le droit de révision. On ne parviendrait jamais à faire accepter une sentence, lorsque immédiatement après qu'elle aurait été rendue, serait découvert quelque fait nouveau en démontrant l'injustice.

La majorité ne s'associa pas à cette opinion, mais, dans un intérêt de conciliation, il fut décidé que les parties pourraient se réserver dans le compromis la faculté de demander la révision. La demande de révision est adressée au tribunal qui a prononcé la sentence. Elle ne peut être motivée que par la découverte d'un fait nouveau qui eût été de nature à exercer une influence sur la sentence, et qui lors de la clôture des débats, était inconnu du tribunal lui-même et de la partie qui a demandé la révision.

Je vous ai parlé des vœux si fréquemment émis en faveur de la constitution d'un tribunal international permanent. L'idée, quoique discréditée par l'exagération de ceux qui voulaient attribuer un caractère obligatoire à ce tribunal, n'avait pas été abandonnée. La Conférence interparlementaire, réunie à Bruxelles en 1895, avait émis un vœu en sa faveur, et chargé son président de le recommander à l'attention des gouvernements.

Ce vœu a été recueilli, et ce n'est pas un des moindres mérites de celle-ci, par la Conférence de la Haye. C'est à un des plénipotentiaires anglais, Sir Julien Pauncefote, ambassadeur à Washington, que revient l'honneur d'avoir ajouté cette page au programme du comte Mouravieff. Le projet, fort habilement conçu, qu'il déposa dans cette vue, sur le bureau du comité d'examen, a eu la bonne fortune d'être accepté presque intégralement. Pour faciliter le recours immédiat à l'arbitrage, les puissances signataires

constitueront un tribunal permanent sur les bases suivantes. Il y aura dans une ville d'Europe un « bureau central », qui sera l'intermédiaire des communications relatives à la réunion du tribunal à la requête des parties en litige, et qui gardera ses archives. Chaque puissance signataire transmettra aux autres les noms de deux personnes (ce chiffre a été élevé à quatre) de sa nationalité, reconnues dans le pays comme juristes ou publicistes de mérite, qui seraient disposées à remplir les fonctions d'arbitres. Les personnes ainsi désignées seront membres du tribunal, et à ce titre inscrites au bureau central.

Le bureau fournira la liste de ses membres aux puissances signataires qui feront connaître leur intention de recourir au tribunal permanent pour le règlement pacifique de leurs différends. Celles-ci choisiront sur la liste le nombre d'arbitres fixés par le compromis; elles auront le droit de leur en adjoindre d'autres.

La proposition avait été rédigée de manière à ménager tous les droits de souveraineté, aussi fut-elle accueillie avec grande faveur. L'Allemagne seule manifesta quelques hésitations, vite dissipées. Le comte Nigra, au nom de l'Italie, MM. Asser et Odier, au nom des Pays-Bas et de la Suisse, la soutinrent chaleureusement. Un vote unanime en consacra les dispositions essentielles.

La Haye fut désignée pour être le siège du bureau central. Là, en vertu de dispositions spéciales, doivent se centraliser, comme en un riche dépôt, les documents les plus importants concernant le fonctionnement de toutes les juridictions arbitrales, générales ou spéciales.

Cette cour d'arbitrage dont la création constitue l'idée maîtresse de la Conférence de la Haye, est essentiellement facultative. Suivant la remarque judicieuse de M. Arthur Desjardins, ce qui fait la valeur de la nouvelle institution, c'est que chacun, même s'il recourt au tribunal permanent, au lieu d'investir un tribunal spécial, conserve sa liberté de choix et d'action. Elle ne peut pas porter ombrage aux parties en litige, parce que aucune d'elle ne voit se dresser à ses côtés une sorte de puissance rivale. L'indépendance des Etats est scrupuleusement respectée.

Il convient enfin de signaler une disposition additionnelle, d'une grande portée morale, due à l'initiative du baron d'Estournelle, délégué français. L'article 27 de l'Acte final stipule que les puissances signataires considéreront comme un devoir, au cas où un conflit aigu surgirait entre deux ou plusieurs Etats, de rappeler à ceux-ci par l'intermédiaire du bureau central, l'existence de la cour permanente d'arbitrage. Cette clause est le couronnement du règlement pacifique tout entier; elle donne à l'acte de la Haye toute sa valeur morale et toute son efficacité. Les Etats civilisés reconnaissent qu'ils ont un devoir envers l'humanité et la cause de la paix; un devoir clairement défini et susceptible d'une facile application.

Cette disposition nouvelle a, en outre, l'avantage de créer un mécanisme opérant en quelque sorte de lui-même, et dont le fonctionnement modeste, mais sûr, est de nature à procurer le résultat désiré, sans offusquer les Etats en conflit. La convention prend même soin d'avance de calmer toutes les susceptibilités: « L'exercice de ce « mandat ne pourra pas être considéré comme un acte non amical. »

La Conférence de la Haye n'a pas répondu, il serait puéril de le dissimuler, à toutes les espérances des amis de la paix. Les progrès qu'elle a réalisés sont cependant appréciables; il serait souverainement injuste de les méconnaître. Ils constituent, en tous cas, un nouveau pas dans cette marche en avant de l'arbitrage dont vous avez pu suivre le développement progressif. Les esprits impartiaux s'associeront, je crois, à l'éloge que son Président, le baron de Staal, lui adressait, dans son discours d'adieu:

« L'œuvre accomplie n'est pas aussi parfaite qu'elle était « désirable, mais elle est sincère, pratique et sage; elle « concilie les deux principes qui sont la base du droit « des gens, celui de la souveraineté des Etats et celui de « la solidarité internationale.

« Elle affirme que, dans les temps nouveaux, les œuvres « nées du besoin de la concorde doivent dominer. »

Le baron de Staal, terminait par ces paroles, touchante allusion à sa propre personne:

« Quant à moi, arrivé au terme de ma carrière et au « déclin de ma vie, je considère comme une suprême « consolation d'avoir assisté à l'aube de ces perspectives « nouvelles pour le bien de l'humanité, et de pouvoir jeter « d'avance un regard sur l'éclatant avenir. »

Ces belles paroles d'un diplomate aussi expérimenté que respecté doivent fortifier la résolution de tous ceux qui, dans des champs d'action divers, se sont voués à la noble tâche de travailler au règlement pacifique des conflits internationaux. Elles seront l'encourageante conclusion de cette étude aussi longue qu'incomplète. L'histoire de l'arbitrage, depuis son premier germe dans les temps antiques, jusqu'à sa magnifique floraison contemporaine,

## Lettre de Paris

Paris, 13 novembre.

On s'apprête à célébrer la République par une grande fête populaire, qui aura lieu place des Nations.

S'il faut en croire les on-dit, le triomphe de la République sera en même temps le triomphe de M. Dalou, qui est, d'ailleurs, un très bon républicain ; la solennité aura lieu dans quelques jours, et que croyez-vous que l'on chantera : la *Marseillaise* ? Sans doute. Mais, et ce ne sera pas là une des attractions les moins curieuses de cette fête historique, l'on entendra également la plupart des hymnes ou chants qui servent aux fêtes et cérémonies de la Révolution française. Grâce au labeur dévoué de M. Constant Pierre, commis principal au Conservatoire, nous aurons le rare plaisir de voir sortir pour un jour de l'oubli toutes ces compositions signées Gossec, Cherubini, Lesueur, Méhul, Catel, Martini. Il y a là, paraît-il, des chefs-d'œuvre indiscutables, même à côté du *Chant de départ* et de la *Marseillaise*. Voici, à titre de curiosité, les paroles de l'*Hymne à la République*, inscrit au programme ; elles sont signées Marie-Joseph Chénier :

Que nos voix, nos lyres altières  
Célébrent ce jour glorieux.  
De ses drapeaux injurieux,  
L'ennemi souillait nos frontières ;  
Il méditait d'affreux succès,  
Ses foudres menaçaient nos têtes ;  
La République des Français  
Jaillit au milieu des tempêtes !  
Debout ! vrai souverain ! lève un front respecté ?  
Les Humains ne sont grands que par l'Égalité !

C'est tout à fait dans le style ampoulé de l'époque, mais il faut convenir que cela ne manque pas d'accent.

En attendant que le peuple se réjouisse en célébrant par de nobles chants sa libération, les gentleman, eux, s'amuse à leur façon et entendent le patriotisme à leur manière : nous voulons parler du match Driscoll-Charlemont, les deux champions boxeurs de France et d'Angleterre. Il paraît que pour assister à ce spectacle mémorable le plus petit strapontin se payait dix louis : mais cela en valait la peine et l'on en avait, comme on dit, pour son argent ; après les trois premiers tours Charlemont avait la figure en sang et Driscoll la poitrine marbrée de coups de pied. Après le cinquième tour Driscoll chancelait et Charlemont donnait des signes d'écoeurement non équivoques. Enfin, après le septième tour l'Anglais, frappé d'un terrible coup de pied bas, s'enfuyait en hurlant et la France demeurait victorieuse, quoique dans un état lamentable, en la personne du brave Charlemont.

Tels sont les délassements de la jeunesse dorée en 1899 ; nous avons pris le poker à l'Amérique, les taureaux à l'Espagne, la boxe à l'Angleterre ; il ne nous manque plus rien, c'est évident.

De ces mines inépuisables que sont les tiroirs de Victor Hugo ont vient de tirer une nouvelle série de choses vues qui forment un volume admirable ; le grand cicerone nous promène à travers son époque, décrivant les scènes ou peignant les hommes d'un coup de plume puissant et incisif qui laisse dans l'esprit une impression profonde et vraie. Les historiens de l'avenir trouveront là des documents inappréciables. On y découvre en outre, un Hugo peu connu, de verve comique étourdissante. Ecoutez ce dialogue avec M. Viennet, académicien. On venait de donner à l'Odéon la *Lucrèce* de Ponsard, que les derniers fidèles du classique avaient rêvé d'opposer à *Hernani* :

— M. Viennet : Avez-vous vu la *Lucrèce* qu'on joue à l'Odéon ?

— Moi : Non.

— M. Viennet : C'est très bien.

— Moi : Vraiment ? c'est bien ?

— M. Viennet : C'est plus que bien, c'est beau.

— Moi : Vraiment ? c'est beau ?

— M. Viennet : Oh ! magnifique.

— Moi : Voyons, cela vaut-il *Zaire* ?

— M. Viennet : Oh non ! oh ! comme vous y allez ! Diable ! *Zaire* ! non cela ne vaut pas *Zaire*.

— Moi : C'est que c'est bien mauvais *Zaire*.

On y trouve encore des pages d'une poésie intense à côté d'improvisations en vers même calembouresques, car cet énorme génie daignait parfois s'amuser à des babioles puérides. Il faut lire ce livre. S. L.

### MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Le tunnel sous la Sprée.** — Le tunnel établi sous la Sprée pour le passage de la ligne de tramways entre Stralau et Treptow, à Berlin, a été inauguré le 16 septembre. Il mesure 454 mètres de longueur dont 195 mè-

tres sous la Sprée même ; son diamètre est de 4 mètres et la couche de sable restant entre son sommet et le fond de la rivière est de 3 mètres au minimum ; le point le plus bas du sol du tunnel se trouve à 12 mètres au-dessous du niveau moyen de l'eau dans la rivière.

Le tunnel avait été entamé en 1895, mais les travaux ont subi des interruptions répétées, de sorte que, tout compte fait, l'ouvrage a été exécuté en deux ans et demi. On s'est servi du bouclier bien connu, et le corps du tunnel est formé d'anneaux métalliques de 0 m. 50 à 0 m. 65 de large posés successivement et garnis d'une maçonnerie de ciment de 12 centimètres d'épaisseur à l'intérieur, de 8 centimètres à l'extérieur. Il fallut naturellement recourir à l'air comprimé pour empêcher l'eau d'envahir le chantier. Les chambres d'attaque étaient éclairées électriquement et reliées par le téléphone à la salle des machines pour la compression de l'air.

La dépense a été de 2,125,000 francs, soit environ 3,750 francs par mètre courant.

« **Das Tierreich** ». — Nous signalons l'apparition des différents fascicules dont l'ensemble formera cette œuvre immense et indispensable à la fois, qui a nom *Tierreich*, et qui se publie sous la direction de la Société zoologique d'Allemagne, chez l'éditeur Friedlander. Le fascicule 5 qui vient de paraître fait partie de la série relative aux protozoaires : il est tout entier consacré aux sporozoaires, et a pour auteur notre compatriote, M. Alphonse Labbé. Nul n'ignore, en effet, que le *Tierreich* est une œuvre internationale, en ce qui concerne les auteurs, et qu'il est rédigé en différentes langues. Le travail de M. Labbé (8 marks 80 pour les souscripteurs et 12 marks pour les acquéreurs de fascicules isolés), sera fort bien accueilli. Il concerne un groupe important, curieux, qui a été beaucoup étudié, et où une mise au point devenait très nécessaire. Ce fascicule se distingue par la grande abondance des figures (196 pour 180 pages), ce dont nul ne se plaindra, et par une excellente table des hôtes, c'est-à-dire des espèces parasitaires, et des espèces que celles-ci infestent, avec indication des organes qui sont communément atteints. Comme toujours, table alphabétique très complète. Cette monographie, nous en sommes assurés, sera très recherchée, comme la plupart des autres, d'ailleurs.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 5 au 12 Novembre 1899

ANTIBES, b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	vin.
SAINT-TROPEZ, b. Quatre Frères, fr. c. Jouvenceau	sable.
Id. b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Davin,	id.
CANNES, b. Louise, fr., c. Garel,	id.
Id. b. Monte Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.
Id. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
Id. b. Indus, fr., c. Tassis,	id.
Id. b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	id.
Id. b. Virginie, fr., c. Brun,	id.

Départs du 5 au 12 Novembre

TORRE SALINES, b. Angelo Padre, it., c. De Dominicci,	sur lest.
MENTON, brick-goël. Charles-René, fr., c. Bosano,	vin.
SAINT-RAPHAEL goël. Louis-Clara, fr., c. Courajoux,	sur lest.
SAINT-TROPEZ, b. Deux-Frères, fr. c. J. Courbon,	id.
Id. b. Barthélemy-Elisa, fr., c. Davin,	id.
Id. b. Quatre-Frères, fr. c. Jouvenceau,	id.
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. Indus, fr. c. Tassis,	id.
Id. b. Ville de Monaco, fr., c. Bianchy	id.
Id. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.
Id. b. Louise, fr., c. Garel,	id.
Id. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.

### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **Société Anonyme Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise** (maison G. Barbier) sont informés que le Conseil d'Administration a décidé d'appeler les deuxième, troisième et quatrième quarts du capital social (article 7 des statuts).

En conséquence, les versements devront être effectués du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 1899, soit au siège social 11, rue Florestine, ou à la succursale du Crédit Lyonnais, à Monte Carlo.

nous a montré les progrès constants, ininterrompus de cette création du droit des gens. Ils ne sont pas encore aussi rapides, aussi décisifs surtout que nous serions enclins à le dénier. Quoi d'étonnant ? Il suffit d'avoir mesuré la résistance que les choses avec leur routine, et les hommes avec leurs préjugés, opposent aux plus généreuses initiatives, pour reconnaître que les grandes réformes ne se font pas d'un seul coup ; quelquefois même elles ne se réalisent jamais complètement. Si le moment n'est pas encore venu de la constitution complète et définitive de cet état juridique, qui soumettra les nations, comme le sont aujourd'hui les individus, à une règle supérieure, l'avenir, tout nous confirme dans cet espoir, lui appartient. Saluons donc, avec tout l'élan de notre confiance ces heureuses perspectives, qui, s'il plaît à Dieu, et avec le concours de tous les hommes de bonne volonté, se transformeront un jour en une bienfaisante réalité.

Nous avons maintenant, Messieurs, à nous acquitter du plus agréable des devoirs, celui d'être l'interprète du Tribunal Supérieur, en présentant à Leurs Altesses Sérénissimes, au Prince Albert, à Notre gracieuse Souveraine la Princesse Alice, au Prince Héritaire, l'hommage de notre respectueux et fidèle dévouement.

Nous sommes certains d'exprimer le sentiment de tous ceux que la haute confiance du Prince a récemment appelés à prendre rang dans ce Tribunal, en redisant combien nous avons conscience de nos obligations. Quel périlleux honneur n'est-ce pas pour nous de succéder à des magistrats entourés d'un si universel respect ! Messieurs de Rolland et d'Alverny vous ont, dans une circonstance solennelle, dit les mérites du magistrat distingué que la loi sur la limite d'âge a, au cours de la dernière année, fait descendre du siège de la présidence, si dignement occupé pendant de nombreuses années. Il ne saurait nous appartenir, à Nous qui n'avons eu l'honneur de le connaître dans l'exercice de ses fonctions, d'ajouter aucun trait à l'éloge autorisé, unanimement approuvé, qu'ils ont fait de M. de Lattre. Mais nous obéissons à un sentiment personnel, partagé, nous en avons l'assurance, par tous les membres du Tribunal, en adressant un sympathique adieu, et un public hommage à deux de nos collègues très récemment mis à la retraite. MM. Plantif et Messié appartenaient l'un et l'autre à cette race de vrais magistrats qui puisent le sentiment du devoir professionnel dans la droiture indéfectible de la conscience. Tous deux, avec les qualités propres de leur caractère, avaient le même attachement pour leurs fonctions, et jusqu'à la fin ils ont apporté à leur accomplissement ce zèle scrupuleux, qui s'alliait en eux à une expérience consommée des affaires. Avec quelle légitime fierté n'ont-ils pas pu, au moment de prendre un repos si bien gagné, jeter un regard sur leur longue carrière consacrée avec un persévérant dévouement au service du droit et de la justice. Leur souvenir vivra parmi nous, et toutes nos sympathies les accompagnent dans leur nouvelle vie. Une dernière satisfaction leur a été réservée, à laquelle ils devaient être particulièrement sensibles. Le Prince, si juste appréciateur du mérite, a tenu à leur faire transmettre, au moment où ils nous quittaient, le particulier hommage de Son estime. Il nous a ainsi indiqué, et ce doit être pour nous un puissant encouragement, quel haut intérêt s'attache, dans son esprit, à une bonne et exacte administration de la justice.

N'est-ce pas encore un témoignage de cet intérêt que la présence dans ce prétoire de l'élite des fonctionnaires, des plus hautes autorités civiles et religieuses, apportant à la justice l'appui de leurs sympathies et de leurs hommages ? Avec quelle satisfaction nous saluons, à leur tête, le représentant si respecté de l'Autorité Souveraine ! Les qualités d'intelligence, d'incomparable dévouement, dont M. le Gouverneur Général a fourni tant de preuves dans l'administration de la Principauté, sont connues de tous ; elles sont l'objet de l'admiration générale. Nous saurions mal exprimer à cet égard nos sentiments personnels. Mais ce qu'il vaudra bien nous permettre de proclamer ici, en agréant l'expression de notre respectueuse reconnaissance, c'est le concours ferme et éclairé qu'en toutes circonstances il s'est montré si empressé à nous donner dans l'accomplissement de notre ministère. Sa bienveillance a été pour nous, à nos débuts, un puissant encouragement ; nous osons compter sur elle dans l'avenir.

Nous adressons nos remerciements sincères et respectueux à Monseigneur l'Evêque de Monaco, qui a bien voulu célébrer lui-même la Messe ce matin pour appeler les bénédictions de Dieu sur nos travaux.

Au nom de S. A. S. le Prince Souverain de Monaco, nous requérons qu'il plaise au Tribunal Supérieur nous donner acte qu'il a été satisfait aux prescriptions réglementaires des articles 101 et 102 de l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1857.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

AVIS

Madame Catherine TOSELLI, marchande de Comestibles et d'Epiceries, maison Mô, à la Condamine, prévient le public qu'elle ne reconnaît pas les dettes qu'a pu contracter et que pourra faire son mari, M. Jean TOSELLI, qui a quitté le domicile conjugal le 25 octobre dernier.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur Rue Grimaldi, n° 25 - Condamine et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT: PLUS DE MODELES NOUVEAUX PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE PLUS DE LITTÉRATURE PLUS DE RECETTES DE CUISINE PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs - UN AN : 14 francs
EDITION 2: contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2°, 3° et 4° N°.
3 MOIS : 8 fr. 50 - UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

- Messieurs les Voyageurs peuvent se procurer dans les gares et les librairies les Recueils suivants, publications officielles des chemins de fer, paraissant depuis quarante-cinq ans, avec le concours des Compagnies :
L'Indicateur-Chaix (paraissant toutes les semaines) avec cartes...Fr. » 75
Livret-Chaix continental (mensuel) :
1° vol., réseaux français, avec huit cartes... 1 50
2° vol., services étrangers, avec carte coloriée... 2 »
Livret-Chaix spécial de chaque réseau (mensuel) avec carte... » 40
Livret-Chaix de Voyages circulaires de chaque réseau avec cartes, plans et gravures... » 30
Livret de l'Algérie et de la Tunisie (mensuel) avec carte coloriée... » 50
Livret spécial des environs de Paris (mensuel) avec sept cartes... » 25
Livret de la banlieue avec carte... Ouest... » 10 Est... » 10
Livret des Rues de Paris (Omnibus, Tramways et Théâtres) avec plan de Paris et plans numérotés des Théâtres... 2 »

Étude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco 30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi vingt novembre courant, à deux heures de l'après-midi, et jours suivants, dans la cour des magasins généraux de la Société des Bains de Mer, à Monaco, circonscription de Monte Carlo, impasse de la Fontaine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles, objets mobiliers et instruments de musique, consistant en : fauteuils, chaises, divans, poeles, lits en fer, ciels de lit, cardeuse et autres machines ; lustre électrique, boiserie, vitrerie, marbrerie, moulures, portes et fenêtres, étoffes et passementeries; piano, timbales, trombone, basson, trompette, clarinettes, etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, Charles TOBON.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Guillaume Manfredi, marchand de charbons à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le vingt et un novembre courant, à deux heures et demie du soir, pour délibérer, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Pour le Greffier en chef, A. Cioco, C. G.

Le FIGARO ILLUSTRÉ a déjà consacré à l'Exposition Universelle de 1900, un numéro dont le succès a été retentissant. C'étaient les grandes lignes des Palais français, pont Alexandre III, la Porte monumentale qu'il présentait alors au public et à coup sûr on ne pouvait mieux débiter ; mais le deuxième numéro mis en vente aujourd'hui est au moins égal au premier. Par un tour de force unique on est parvenu à y réunir avec les portraits de tous les commissaires et des notices sur chacun d'eux, les plans et les aspects de tous les pavillons des sections étrangères. Ces pavillons qui, des deux côtés de la Seine, construits sur le fleuve même, donneront à l'Exposition de 1900 un aspect unique, apparaissent ici dans leur réelle splendeur, tels qu'on chercherait vainement à se les imaginer jusque-là. Les deux grandes doubles primes montrent le petit et le grand Palais des Champs Elysées débarrassés de leurs échafaudages et tels qu'ils seront dans cinq mois. Ce sont ici des curiosités d'une saveur toute particulière et rare et que seule par son autorité morale et les procédés dont elle dispose a pu obtenir la maison Goupil, la plus grande et la plus vieille maison d'éditions artistiques qui soit en France.

PRIX DU NUMÉRO : 3 francs

HOUSE AGENT Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo ; elle est renommée pour ses articles de luxe en ombrelles. Les grandes dames habitant la Principauté et le Littoral l'honorent chaque saison de leur présence et y font de nombreux achats. Elles y trouveront cette année des merveilles de nouveauté vendues à des prix défiant toute concurrence. Citons particulièrement les objets de maroquinerie, de jeux de salon ; papeterie, articles de voyage, parfumerie, grandes roulettes de précision.

PRIX FIXE

English spoken — Man spricht deutsch

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQUE MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

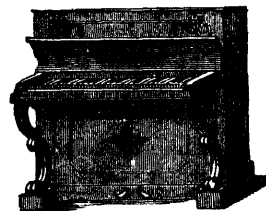
Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en 3 ans, à partir de 25 fr. par mois.

Alexandre KUNZ

Fournisseur de S. A. S. M<sup>te</sup> le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

BONNE OCCASION

Une des plus importantes maisons de fleurs de Monte Carlo, et des mieux situées, avec riche installation et bonne clientèle est à remettre.

Long bail, loyer très avantageux.

S'adresser au bureau du Journal

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Table with 4 main columns: Pressions barométriques, Température de l'air, Humidité relative, Vents, État du ciel. Includes daily data for November 6-12 and extreme temperatures.

ASTHME OPPRESSION, CATARHE, TOUX NERVEUSE. Recomm. pr les Célébrités médicales. Soulagement immédiat. GUÉRISON par les CIGARES GICQUEL. Même résultat avec le PAPIER GICQUEL; brûlé près du malade, il calme immédiatement les accès. 3 fr. la b<sup>te</sup>. CIGARES ou PAPIER. 14, rue Delaroche, Paris, et Pharm.